

---

Rapporteur : **Madame Anne Florence BOURAT**

**OBJET :** **Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège George SAND pour le projet Atelier scientifique « La tête et les jambes ».**

---

Mesdames, Messieurs,

*La Ville apporte son soutien aux associations ou structures notamment par l'attribution de subventions de fonctionnement ou bien à caractère exceptionnel dans le cadre de projets spécifiques.*

*Le collège George Sand présente une demande de soutien financier d'un montant de 250 € concernant la réalisation d'ateliers permettant d'allier activités sportives et scientifiques intitulés « La tête et les jambes » dont le coût global est de 4 350 € pour douze élèves sur l'année scolaire.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle des associations subventionnées,

**CONSIDERANT** que le projet présenté par le collège George SAND présente un intérêt éducatif local quant au développement de la curiosité des élèves vis à vis de la culture scientifique au travers d'activités de leur quotidien,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer au collège George SAND une subvention exceptionnelle de 250 € au titre du projet d'atelier scientifique « La tête et les jambes ».

Ces dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 20/65737/5200.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la ville de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture le  
Publié en mairie le

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général adjoint des services  
Philippe TURBAULT